

PATRIARCAT ŒCUMÉNIQUE

MEMORANDUMS

adressés aux

REPRÉSENTANTS DES GRANDES PUISSANCES A CONSTANTINOPLE



AUTRES DOCUMENTS RELATIFS

AUX RÉCENTS ÉVÈNEMENTS

DE BULGARIE ET DE ROUMÉLIE ORIENTALE



Imprimerie du Patriarcat Œcuménique

1906.

PATRIARCAT ŒCUMÉNIQUE

MEMORANDUMS

adressés aux

REPRÉSENTANTS DES GRANDES PUISSANCES A CONSTANTINOPLE

ET

AUTRES DOCUMENTS RELATIFS

AUX RÉCENTS ÉVÈNEMENTS

DE BULGARIE ET DE ROUMÉLIE ORIENTALE



Imprimerie du Patriarcat Œcuménique

1906.

SISMANGIIO

Les violences exercées, en Bulgarie et en Roumélie Orientale, contre la population grecque orthodoxe de ces contrées, ont ému l'Europe entière. Depuis le jour où la foule a empêché l'archevêque grec de Varna de débarquer en cette ville, la persécution continue de plus en plus implacable, avec la complicité non dissimulée des autorités de ces pays.

La défense de ses intérêts les plus sacrés a imposé au Patriarcat Œcuménique le devoir de faire auprès du Gouvernement Impérial Ottoman et auprès des Gouvernements des Grandes Puissances étrangères, signataires, avec la Turquie, du traité de Berlin, les démarches que réclamait la triste situation des victimes.

Les pièces officielles que nous publions aujourd'hui permettront de juger l'attitude et d'apprécier l'action de l'Église de Constantinople.

I

Le Patriarche Œcuménique
à Son Altesse le Ministre de la Justice
et des Cultes.

Altesse,

Le Gouvernement Impérial connaît déjà, dans leurs détails, les scènes regrettables qui se sont déroulées à Varna, lors de l'arrivée en cette ville du nouveau métropolitain Mgr. Néophyte qui, élu conformément aux lois et usages, en remplacement de feu Mgr. Polycarpe, était porteur d'un Haut Bérat d'investiture. Le Gouvernement Impérial ne s'est pas borné à prendre connaissance des événements; il a dûment flétri ces infamies qui montrent combien ceux qui s'en sont rendus coupables oublient tous les principes de la religion, de la morale et de la civilisation.

Dans l'espoir que la Principauté de Bulgarie aurait cherché un remède à ces maux, le Patriarcat Œcuménique a évité jusqu'ici d'importuner le Gouvernement Impérial. Mais le renouvellement des ces scènes odieuses, lors du second voyage du métropolitain à Varna, met le Patriarcat Œcuménique dans la nécessité de protester énergiquement aussi bien contre ces agissements coupables que contre l'attitude des autorités locales qui les ont tolérés, et de prier,

par l'intermédiaire de Votre Altesse, le Gouvernement Impérial de bien vouloir agir, sous les auspices de Sa Majesté Impériale le Sultan, dans le sens qui lui semblera le plus propre à assurer le retour du métropolitain dans son diocèse et l'obtention d'une satisfaction que l'offense faite à la dignité spirituelle de ce prélat l'autorise à exiger.

J'ai l'honneur etc.

Le 3/15 juillet 1906.

JOACHIM

Patriarche de Constantinople

II

Le Patriarche Œcuménique

au même

Altesse,

Par une lettre que lui adresse la communauté de Varna, le Patriarcat Œcuménique apprend que, le 4 courant, un grand nombre de Bulgares schismatiques se sont réunis sur les quais de la ville sous prétexte que Mgr. Néophyte, archevêque de Varna, qui, disait-on, avait pris passage à bord d'un paquebot de la Compagnie de Navigation Hellénique, allait débarquer.

A l'arrivée du vapeur, on constata que l'archevêque n'était pas à bord. Mais la présence du préfet de Varna et celle du chef de la police n'empêcha pas les Bulgares de pénétrer, revolver au poing, dans l'église orthodoxe de Saint-Nicolas.

Les trois prêtres furent battus sans pitié, l'évangile et les livres liturgiques furent déchirés, les objets du culte transportés dans l'église bulgare et l'inscription grecque „Saint-Nicolas" remplacée par celle-ci en langue bulgare: „église des Saints-Cyrille-et-Méthode". Le préfet de Varna et le commandant militaire, arrivés un peu plus tard, visitèrent l'église mais aucune mesure ne fut prise. Depuis le moment de l'occupation, pendant toute la journée et toute la nuit, les cloches ne cessèrent de sonner et le lendemain matin des prêtres schismatiques bulgares officierent dans l'église dont l'administration fut confiée à un conseil de fabrique composé également de Bulgares.

Je prie Votre Altesse de bien vouloir agir, comme Elle le jugera utile, pour que, sous les auspices de Sa Majesté Impériale le Sultan, l'archevêque de Varna, qui est nommé en vertu d'un Bérat, soit rétabli dans ses fonctions; pour que l'église sur laquelle les Bulgares ont mis la main soit rendue à la communauté grecque; et pour que cette situation incompatible avec les Hauts Firmans et les traités internationaux prenne fin.

J'ai l'honneur etc.

Le 8/21 juillet 1906.

JOACHIM

Patriarche de Constantinople.

III

Le Patriarche Œcuménique

au même.

Altesse,

Par mon takrir du 8 juillet ¹³²²/₁₉₀₆ j'ai eu l'honneur de faire connaître à Votre Altesse de quelle manière l'église orthodoxe de Saint-Nicolas de Varna a été occupée par les Bulgares schismatiques.

D'après les nouvelles qui ne cessent de nous parvenir, l'hôpital orthodoxe, qui est une dépendance de l'église de Varna, vient d'être occupé de la même manière; l'archevêché et son église courent, le même danger. Cependant, ainsi que je l'ai déjà fait savoir par mon takrir du 8 juin ¹³²⁰/₁₉₀₁ c'est un legs de feu Paraskévas Nicolaou, notable orthodoxe de Varna, qui a servi à élever l'église et l'hôpital et qui subvient à l'entretien de ces établissements, absolument grecs. Je prie, en conséquence, Votre Altesse, de bien vouloir prescrire les mesures nécessaires pour que, sous les auspices de Sa Majesté Impériale le Sultan, les établissements en question, violemment et arbitrairement occupés, soient rendus à leurs propriétaires, et pour que les désagréments que j'ai déjà signalés soient évités.

J'ai l'honneur etc.

Le 12/25 juillet 1906.

JOACHIM

Patriarche de Constantinople.

IV

Le Patriarche Œcuménique

au même

Altesse,

Les dernières nouvelles de Varna sont plus qu'affligeantes. Détournons cependant, pour un moment, les regards des fureurs d'une populace qui, en présence des autorités locales, profane ce qu'il y a de plus sacré et, sans chercher à qualifier ces méfaits dont le Gouvernement Impérial a eu déjà connaissance et sur lesquels il est inutile de revenir, plaçons-nous sur le terrain de la justice et de la loi.

En vertu des lois ecclésiastiques, la juridiction du Patriarcat Œcuménique s'étend, en Bulgarie et en Roumélie Orientale, sur plus de 100,000 âmes, sur cinq archevêchés (Varna, Mesembria, Anchialos, Sozoagathoupolis et Philippopolis) sur 159 prêtres, sur 125 églises et monastères, sur 66 écoles avec 7744 élèves et sur 186 instituteurs et institutrices. Le Patriarcat Œcuménique a naturellement le devoir de veiller sur ce patrimoine spirituel, dans les limites des lois que le Haut Gouvernement Impérial et les Puissances amies ont établies sur le territoire en question.

D'autre part, la Principauté de Bulgarie, vassale de Sa Majesté Impériale le Sultan, doit respecter ces lois et s'y soumettre.

Les métropolitains du Patriarcat Œcuménique qui se rendent dans leurs sièges de Bulgarie sont porteurs d'un Bérat Impérial d'investiture. En outre, leur nomination est annoncée à l'agent du Gouvernement bulgare à Constantinople à qui ces archevêques rendent visite.

On conclura de ce qui précède que la validité de la nomination de ces archevêques est absolue et que la conduite loyale et correcte du Patriarcat Œcuménique reste toujours empreinte de modération encore que les sujets de plainte ne lui fassent pas défaut.

Lorsqu'il y a quarante ans, le Haut Firman portant création de l'Exarchat schismatique bulgare fut publié, le Patriarcat Œcuménique, obéissant à la fois à ses devoirs religieux et à des sentiments de dévouement et de fidélité envers l'Empire, n'a pas manqué de déclarer qu'il lui serait impossible de reconnaître cette création contraire à des lois et à des dispositions ecclésiastiques fondamentales; il fit sentir la gravité des conséquences de cet acte et plus tard il est souvent revenu sur ce sujet, lorsque l'occasion lui en a été fournie. Le présent et le passé se sont malheureusement chargés de prouver combien ces observations et ces réclamations étaient fondées.

Par ces motifs, et considérant que les tristes événements de Varna sont peu conformes à des vues élevées auxquelles on se plaît à rendre hommage, l'Église de Constantinople prie derechef le Gouvernement Impérial de reconnaître le schisme avec ses conséquences; d'ordonner à l'Exarque de l'Église schismatique de quitter la capitale; d'éloigner des vilayets d'Andrinople, de Salonique et de Monastir les soi-disant archevêques schismatiques bulgares illégalement établis dans ces provinces qu'ils n'ont pas peu contribué à troubler; de procéder enfin à la fermeture de l'église de Saint-Etienne et à celle du séminaire de Péra. Dans les limites spirituelles de la juridiction canonique de l'archevêché de Constantinople cet état de choses ne peut se concilier ni avec les canons religieux, ni avec le Haut Bérat Impérial du Patriarcat, ni avec les Firmans et ordonnances y relatifs.

Telles sont, avec le rétablissement du *statu quo* antérieur aux désordres de Varna, et avec la restitution de tout ce qui lui a été enlevé depuis la création de la Bulgarie les demandes que formule le Patriarcat Œcuménique.

J'ai l'honneur etc.

Le 13/26 juillet 1906.

JOACHIM

Patriarche de Constantinople.

V

Le Patriarche Œcuménique

au même.

Altesse,

La triste situation à laquelle sont réduits en Bulgarie les Grecs, en raison des violences incessantes auxquelles ils sont en butte, impose au Patriarcat Œcuménique le devoir de répéter, ce qu'il a dit dans son takrir de 13 juillet $\frac{1302}{1000}$ concernant le renvoi de l'Exarque schismatique bulgare et de ses métropolitains de Constantinople et des provinces, et de demander soit la suppression de l'Exarchat et de ses métropoles, soit leur reconnaissance comme schismatiques.

Le Patriarcat apprend que l'Exarque se prépare à s'installer dans le principal quartier orthodoxe de Constantinople, à Péra, où il n'y a pas de Bulgares schismatiques. Si l'Exarque était reconnu schismatique, il appartiendrait alors, pour les orthodoxes, à une Église étrangère et nul ne saurait redire à son projet. Mais le Patriarcat prévoit des éventualités fâcheuses pour le cas où l'Exarque s'établirait à Péra dans les conditions actuelles.

J'ai l'honneur etc.

Le 28/10 août 1906.

JOACHIM

Patriarche de Constantinople.

VI

Le Patriarche de Constantinople
aux représentants des Grandes Puissances
à Constantinople

Excellence,

Le mémoire ci-inclus, que le Patriarcat Œcuménique croit devoir soumettre à Votre Excellence, contient une brève mais fidèle narration des événements qui viennent de se produire d'une manière si inattendue en Bulgarie et en Roumélie Orientale et qui ont interrompu le fonctionnement normal des communautés grecques orthodoxes de la Principauté.

La violation des droits immémoriaux de l'Eglise grecque orthodoxe, la méconnaissance flagrante des traités européens et de dispositions législatives d'une portée non moins considérable, les procédés iniques dont les chefs spirituels et les membres des communautés grecques orthodoxes sont victimes et enfin le pillage d'un patrimoine sacré aussi bien que de fortunes privées, ont imposé au Patriarcat Œcuménique le devoir de protester auprès du Gouvernement Impérial Ottoman contre les excès qui se commettent en Bulgarie et de demander le rétablissement du *statu quo antè*, la sauvegarde de ses droits et l'indemnisation des victimes. Fort de ses droits, le Patriarcat Œcuménique, en renouvelant

par l'entremise de Votre Excellence, ces mêmes protestations auprès du Gouvernement. ne doute pas que celui-ci ne veuille intervenir efficacement dans le but de ramener à la stricte observation des principes essentiels du droit et de la justice ceux qui viennent de s'en écarter peu loyalement.

Veillez agréer etc.

Le 28/10 août 1906.

JOACHIM

Patriarche de Constantinople

SISMANGIOLLO
MILANO

MEMORANDUM

Dans plusieurs villes de la Principauté bulgare et de la Roumelie Orientale, les Grecs orthodoxes sont devenus, depuis quelque temps, l'objet de traitements vexatoires et d'agressions odieuses.

Par la mise à exécution d'un plan, dont les événements ont démontré la préexistence, la populace bulgare réduit à néant les dispositions les plus essentielles des lois qui régissent la propriété ; elle viole des droits dont l'origine remonte à plusieurs siècles et que les traités ont confirmés ; elle se livre au pillage et à la ruine d'églises, d'écoles, d'hôpitaux faisant partie du patrimoine de communautés, auxquelles des actes internationaux, le traité de Berlin par exemple, ont assuré un régime d'administration particulier. Il est douloureux de voir ces actes se commettre sous l'œil indulgent des autorités bulgares et à l'encontre des obligations assumées par la Principauté envers les Grandes Puissances, qui ont garanti que " la liberté et la pratique extérieure de tous les cultes sont assurées à tous les ressortissants de la Bulgarie aussi bien qu'aux étrangers et qu'aucune entrave ne pourra être apportée, soit à l'organisation hiérarchique des différentes communions, soit à leurs rapports avec leurs chefs spirituels.

A la mort de Mgr. Polycarpe, archevêque de Varna, le Patriarcat Œcuménique remplit la vacance de ce siège et élut canoniquement Mgr. Neophyte en remplacement de

l'archevêque décédé. Le Gouvernement Impérial Ottoman délivra au métropolitain son Bérat confirmatif réglementaire et l'Agence Princièrè bulgare de Constantinople fut informée de cette nomination.

Le nouveau titulaire arriva le 3/16 juin à Varna, mais il ne put prendre possession de son archevêché. Brutalisé par la lie de la population bulgare de la ville, il se vit dans l'impossibilité de descendre à terre et dans la nécessité de rentrer à Constantinople.

Le 24 juin (7 juillet), bien que l'archevêque fût porteur d'une lettre de l'Agent Princièr à Constantinople pour les autorités de Varna, bien que l'assurance lui eût été donnée que rien, désormais, ne viendrait, là-bas, troubler l'ordre, il fut reçu à coups de pierre par la foule amassée sur les quais, et menacé, en présence du préfet, d'être mis en pièces s'il se risquait à débarquer. Monseigneur Néophyte fut forcé, pour la seconde fois, de prendre le chemin de Constantinople.

Des manifestations furent aussitôt organisées contre les grecs orthodoxes de Varna et des violences inouïes exercées contre eux.

De plus en plus hardie, la populace en vint un peu plus tard (le 4/17 juillet) à occuper de vive force la cathédrale grecque orthodoxe de Saint-Nicolas où elle se livra à des voies de fait sur la personne des desservants. Cette église, élevée par feu Paraskévas Nicolaou, grec orthodoxe né à Varna, mais sujet russe et décédé en Russie, appartient, en vertu du testament de ce dernier, testament fait à Odessa en 1858, à la communauté grecque orthodoxe de Varna, qui en a eu, dès l'origine, la propriété et l'administration.

Enfin, le 7/20 juillet, au mépris, cette fois-ci encore, de toute loi et de toute justice, et à la faveur d'un régime de

violence et d'arbitraire que le silence des autorités a contribué à établir, la foule s'empara de l'hôpital, dû à la générosité du même testateur, et administré aussi, de tout temps, selon le vœu du *de cuius*, par la communauté grecque orthodoxe.

Malgré les protestations que le Patriarcat Œcuménique n'a pas manqué de faire parvenir au sujet de ce qui précède au Gouvernement Impérial Ottoman, les ravisseurs continuent à occuper les immeubles et les établissements dont ce coup de force les a rendus maîtres.

Il est affligeant de constater que ces événements, accompagnés des mêmes excès, se reproduisent dans d'autres villes de la Principauté. Partout ils sont dus à une action identique de groupes savamment organisés, et à la tolérance inconcevable des autorités bulgares, qui, en refusant de protéger des biens, possédés de toute antiquité par les communautés grecques orthodoxes ont failli à leurs devoirs les plus élémentaires. C'est ainsi que le 16/29 juillet la populace s'est attaquée aux églises, aux écoles, et, en général, aux établissements grecs orthodoxes de Philippopolis et de Sténimaque. Les dégâts sont considérables et les victimes nombreuses; la police et les autorités locales n'ont fait que seconder par leur attitude impassible la perpétration de ces méfaits inqualifiables. A Philippopolis, où le mouvement aboutit à l'occupation de l'église métropolitaine grecque, de l'archevêché, de deux autres églises dépendant de celui-ci, d'écoles et de plusieurs établissements appartenant à des grecs orthodoxes, on signale, parmi les blessés, le vicaire général R. P. Photius, grièvement atteint à la tête. Des scènes aussi navrantes se sont déroulées à Sténimaque, où deux églises, les écoles et de nombreuses propriétés privées ont été occupées, à Cavarna et à Bourgas où les églises et les établissements scolaires ont eu le même sort, et le Patriarcat Œcuménique tient de bonne source que les mêmes désordres sont sur le point d'éclater dans d'autres

villes. Est-il nécessaire de le dire? ont compte sur la terreur et sur l'anarchie pour amener l'anéantissement des communautés grecques orthodoxes et la dispersion définitive des chrétiens relevant du Patriarcat Œcuménique.

La violation de droits imprescriptibles, confirmés par les Bérats et par les Firmans Impériaux et reconnus par des traités européens, la méconnaissance des lois primordiales qui, en tout pays civilisé, imposent le respect de la propriété et assurent à chacun le libre exercice de son culte, ont créé au Patriarcat Œcuménique une situation intolérable et l'ont forcé de protester auprès le Gouvernement Impérial Ottoman contre les illégalités qui se commettent dans la Principauté vassale. En renouvelant ici, auprès du représentant de la à Constahtinople, ces mêmes protestations, le Patriarcat Œcuménique n'hésite pas à adresser, en cette triste circonstance, un douloureux appel aux sentiments de justice et d'humanité du Gouvernement de dont l'autorité et l'influence pourront puissamment contribuer au triomphe du bon droit. En conséquence, il se croit fondé à espérer qu'une prompt réparation sera donnée au Grecs Orthodoxes de Bulgarie, si cruellement éprouvés; que la la vie l'honneur et la propriété de leurs biens leur seront garantis; que les attaques journallement dirigées contre eux prendront fin; que le *statu quo antè* sera rétabli par la remise aux communautés grecques orthodoxes des églises, des écoles des hôpitaux etc. dont elles ont été violemment dépossédées et par le retour de leurs archevêques; et qu'enfin, le Gouvernement bulgare sera rappelé au respect de ses propres lois et des droits solennellement proclamés dans des actes internationaux que la à signés.

Soucieuses de la rigoureuse observation des dispositions de ces actes, les Grandes Puissances ne sauraient non

plus perdre de vue l'intérêt plus élevé qu'Elles ont à la conservation, dans leur intégralité, des droits dont jouit le Patriarcat Œcuménique, dépositaire d'une force morale salubre et immense. Elles jugeront comme il convient, les efforts de ceux qui, par des coups répétés, cherchent à porter atteinte à ce prestige séculaire.

VII

Le Patriarche Œcuménique à Son Altesse le Grand Vezir.

Altesse,

Votre Altesse a eu déjà connaissance des crimes, commis, sous l'œil des autorités bulgares, par des bandes de malfaiteurs, qui, parcourent le pays portant, de ville en ville, la destruction de tout ce qui revêt un caractère grec, qu'il s'agisse d'églises, d'écoles, d'établissements, etc.

Ces forfaits viennent d'atteindre leur plus haute expression par l'incendie auquel on a livré le 30 juillet (12 août) la ville d'Anchialos où, sur le refus des habitants d'abandonner aux Bulgares l'église, les écoles et les établissements de la communauté grecque orthodoxe de cette ville qui, comme Votre Altesse le sait, est habitée exclusivement par plus de six mille grecs orthodoxes, les bandes détruisirent complètement, par le feu une cité jadis florissante.

Votre Altesse n'ignore pas que le Patriarcat Œcuménique a, plus d'une fois déjà, protesté contre les crimes commis par ces bandes. A la suite de ces nouvelles horreurs, qui mettent le comble à une situation intolérable, il renouvelle énergiquement ses protestations auprès du Gouvernement Impérial et, par l'intermédiaire de celui-ci, auprès des Grandes Puissances contre les excès qui se commettent ainsi, au vu et au su des autorités bulgares, et il demande qu'il soit mis enfin un terme à cette série de crimes, de pillages et de spoliations de toute sorte et que le *statu quo ante* soit rétabli, par des

réparations et de dédommagements accordés aux communautés et aux habitants grecs orthodoxes de la Principauté et par la punition de ceux qui se sont rendus coupables d'atrocités que ne sauraient tolérer plus longtemps ni le Patriarcat Œcuménique, ni le Gouvernement Impérial, suzerain de la Bulgarie, ni l'Europe civilisée qui a imposé, par des traités, à la Principauté le respect des divers cultes de ses habitants. J'ai l'honneur etc.

Le 2/15 août 1906.

JOACHIM

Patriarche de Constantinople.

VIII

**Le Patriarche Œcuménique
A Son Altesse le Grand Vezir.**

Altesse,

Après avoir usé de moyens violents pour se mettre en possession des fortunes privées et ecclésiastiques des grecs, les chefs du mouvement antigrec en Bulgarie et en Roumelie Orientale, viennent de changer de tactique. Menaçant de faire subir, en cas de résistance, à leurs victimes le sort des habitants de Varna et d'Anchialos, ils cherchent à leur extorquer, par la terreur, des pièces constatant que c'est de leur plein gré qu'elles cèdent leurs églises, leurs archevêchés et les biens qui leur appartiennent *ab antiquo*. Nous protestons énergiquement auprès du Gouvernement Impérial contre cette nouvelle perfidie bulgare, non moins revoltante que l'action plus apparente qui l'a précédée, et nous de prions instamment de bien vouloir transmettre cette protestation où il le jugera convenable afin que ces soi-disant conventions que la violence et le dol ont dictées et par lesquelles on veut obliger les Grecs orthodoxes à reconnaître l'autorité de l'Exarchat schismatique bulgare soient déclarées nulles et non avenues.

J'ai l'honneur etc.

Le 14/27 août 1906.

JOACHIM

Patriarche de Constantinople.

IX

Le Patriarche de Constantinople aux représentants des Grandes Puissances à Constantinople.

Excellence,

Les événements se précipitent en Bulgarie et en Roumélie Orientale. La persécution qui atteint les Grecs orthodoxes, leurs évêques et, en général, tous les ressortissants du Patriarcat Œcuménique, nous ont obligé d'adresser une nouvelle protestation à la Sublime Porte dont nous demandons la légitime et puissante intervention en vue d'obtenir pleine et entière réparation des torts causés à notre Eglise et aux Grecs orthodoxes.

Votre Excellence trouvera, ci-inclus, une traduction de ce document; (*) il est accompagné d'un memorandum dont la rédaction a été imposée au Patriarcat Œcuménique par les horreurs de Philippopoli, d'Anchialos etc.

Nous prions Votre Excellence de bien vouloir transmettre ce memorandum à Son Gouvernement, après en avoir pris Elle-même connaissance.

Veillez etc.

Le 14/27 août 1906.

JOACHIM

Patriarche de Constantinople.

(*) Voyez page 21.

MEMORANDUM

Le caractère de plus en plus grave que prend, en Bulgarie et en Roumélie Orientale, la persécution dirigée contre les Grecs orthodoxes ressortissant à l'Eglise de Constantinople, impose au Patriarcat Œcuménique l'impérieux devoir d'attirer, à nouveau, l'attention des Grandes Puissances, signataires du traité de Berlin, sur les événements qui se succèdent, avec rapidité, dans la Principauté et dans la Province.

Le mouvement qui a pris naissance à Varna et au moyen duquel on a systématiquement recherché et obtenu l'anéantissement des communautés grecques orthodoxes de la Bulgarie, par des attentats contre les personnes et par la dépossession violente des établissements communaux — églises, hôpitaux, écoles etc. — a eu, on le sait déjà, un funeste contre-coup à Kavarna, à Philippopoli, à Sténimaque, à Tatarpazartjik, à Peristera, à Roustchouk et à Pyrghos. Il vient d'aboutir à la destruction complète d'Anchialos, ville exclusivement grecque, du littoral de la Mer Noire, et peuplée de plus de six mille habitants.

Dans la nuit du Samedi au Dimanche (30 juillet — 12 août) cent cinquante membres des comités, venant de Pyrghos, firent, à 4 heures du matin, leur entrée dans la ville d'Anchialos. Les Grecs, avertis de ce qui allait se produire, s'étaient massés devant l'église de Notre-Dame; les Bulgares ouvrirent le feu, tuant trois Grecs et en blessant un. Quoique mal armés, les habitants répondirent et tuèrent, à leur tour,

cinq de leurs agresseurs. Devant cette résistance inattendue, les Bulgares battirent en retraite et allèrent occuper la mosquée de la ville. Ils annoncèrent par le télégraphe leur insuccès au président des comités de Pyrgos. Deux magasins d'armes furent aussitôt pillés et, avec l'aide de soldats et d'agents du Gouvernement, on chargea sur un vapeur de l'État environ sept cent fusils et des munitions que l'on expédia en toute hâte à Anchialos, tandis que douze cent membres des comités se dirigeaient, de leur côté, sur cette ville où, sauf un retour offensif contre l'église, les choses restaient en l'état; mais, vers midi, après l'arrivée des renforts et des armes, les Bulgares envahirent les rues, faisant feu de tous les côtés. A 3 heures de l'après-midi l'incendie qu'ils avaient allumé, sur un grand nombre de points, avec le concours actif de l'équipage du bateau à vapeur de l'État, avait réduit la ville en cendres. La population grecque, poursuivie par les Bulgares, se répandit sur les rivage et dans les campagnes environnantes.

Les pertes des Grecs s'élèvent à neuf hommes tués devant l'église et à soixante-dix personnes (pour la plupart des vieillards, des femmes et des enfants) brûlées vives ou tuées dans les maisons ou dans les rues; du côté bulgare on compte trente-deux morts (dont quelques-uns tués par les balles de leurs propres camarades) et vingt blessés.

Les commentaires les plus éloquents ne serviraient qu'à affaiblir l'impression que laisse le fidèle récit de cette scène poignante. Puisse-t-elle marquer le point culminant d'une crise d'intolérance et d'un déchainement de passions.

La grandeur de ces crimes, commis en pleine Europe et en plein vingtième siècle, suffirait, à elle seule, à légitimer, aux yeux de l'opinion publique, justement alarmée, la médiation des Grandes Puissances, alors même que les principes les

plus indiscutables du droit public de l'Europe moderne ne feraient pas de l'appel à cette médiation une voie de recours ouverte aux victimes. Mais, afin de mieux faire valoir les titres du Patriarcat Œcuménique à une sollicitude à laquelle il croit pouvoir suffisamment prétendre, nous croyons utile de reprendre les choses de plus haut.

Lorsque, en 1878, l'Europe, réunie à Berlin, consacra, avec quelques modifications, un état de choses à l'établissement duquel la coopération effective du peuple bulgare avait fait complètement défaut, et qu'elle déterminait la frontière qui allait séparer à l'avenir du reste de l'Empire Ottoman, la Bulgarie et la Roumélie Orientale, nouvellement créées, elle plaçait, par ce fait, sous l'autorité de gouvernements bulgares plus de cent mille Grecs. Grecque de race et de la langue cette population avait, lors de la scission qui s'était antérieurement produite entre la nation bulgare et l'Église de Constantinople, opté librement pour cette dernière, restant ainsi fidèle à la communion de ses ancêtres, dont la présence dans le pays remonte à une époque où l'histoire ne fait pas même mention du nom des Bulgares. Mais, en abandonnant, contre leur gré, à la Bulgarie ces communautés grecques qui avaient vécu jusque là sous le sceptre des Sultans Ottomans, l'Europe eut soin de stipuler que « les dispositions suivantes formeront la base du droit public de la Bulgarie. » La distinction des croyances religieuses et des confessions ne pourra être opposée à personne comme un motif d'exclusion ou d'incapacité en ce qui concerne la jouissance des droits civils et politiques, l'admission aux emplois publics, fonctions et honneurs ou l'exercice des différentes professions et industries dans quelque localité que ce soit. La liberté et la pratique

„extérieure de tous les cultes sont assurées à tous les ressortissants de la Bulgarie aussi bien qu'aux étrangers et aucune entrave ne pourra être apportée soit à l'organisation hiérarchique des différentes communions, soit à leurs rapports avec leurs chefs spirituels“.

Les Grandes Puissances ont tenu à proclamer l'importance exceptionnelle qu'elles attachaient à cette clause et c'est dans des vues profondes qu'elles l'ont répétée à cinq reprises dans le texte du traité, l'appliquant tour à tour et en termes toujours identiques à chacun des pays balkaniques en particulier. Cette invariabilité de style et cette répétition inaccoutumée, font de la disposition en question la clef de voûte de l'édifice élevé à Berlin et lui donnent le caractère d'une formule solennelle qui fixe l'esprit de tout le traité et qui élève le respect du statut personnel, tel qu'elle le définit, à la hauteur d'un dogme européen. L'Europe déclarait qu'elle n'entendait pas remanier la carte de la péninsule balkanique où, sur plusieurs points, les races, les langues et les religions se confondent et se pénètrent, sans offrir aux minorités des garanties sérieuses pour la conservation de leur caractère national propre, de leur langue et de leur religion. Elle paraît ainsi, d'une manière à la fois équitable et efficace, aux éventualités qui auraient infailliblement surgi, si, dans la conscience de ces minorités, l'idée allait s'éveiller, que, sans égard pour leurs vœux ni pour leurs aspirations, on les avait purement et simplement sacrifiées à des combinaisons politiques exclusivement favorables à leurs rivaux.

L'Europe alla plus loin. S'adressant aux États qu'elles venaient de former, les Grandes Puissances leur rappelèrent, dans le même traité et en termes impératifs, que si l'indépendance confère des droits elle comporte aussi des charges et qu'il existe pour eux certains principes fondamentaux dont

la reconnaissance et l'application sont obligatoires et dont la violation équivaut à un aveu de déchéance et l'inhabilité à se prévaloir du bénéfice octroyé. On n'aura, d'ailleurs, qu'à se reporter au Règlement Organique de la Roumélie Orientale pour voir de quels développements, en ce sens, la clause dont il s'agit était susceptible d'après les Grandes Puissances. Et c'est à la haute portée morale de cette disposition, qui marquera dans l'histoire du droit des gens, que le Prince de Bismarck fit, sans doute, allusion lorsqu'il affirma que le Congrès de Berlin avait bien mérité de l'Europe.

Les Grecs orthodoxes de la Bulgarie et de la Roumélie Orientale eurent, dès la première heure, le sentiment très exact des devoirs auxquels leur nouvelle condition les assujettissait. Le Gouvernement bulgare n'eut pas de sujets plus paisibles ni plus fidèles. Ils ont toujours payé les impôts, fourni le service militaire et ils ont si scrupuleusement observé le serment qui lie les sujets à leur Souverain, que Son Altesse Royale le Prince Ferdinand, par l'accueil bienveillant qu'il réservait aux archevêques grecs aussi bien que par les témoignages écrits de satisfaction qu'il leur adressait en langue grecque, s'est plu très souvent à rendre publiquement manifestes les sentiments que cette attitude loyale ne pouvait manquer de lui inspirer.

L'esprit se confond, le cœur se serre en évoquant le spectacle sinistre de la catastrophe finale, dans laquelle est venu s'engloutir, en quelques jours, le résultat des efforts admirables d'un peuple entier qui, sur la foi des promesses de l'Europe, a su imposer silence à ses sentiments les plus chers au profit de la paix intérieure d'un pays qui a si mal récompensé tant de probité.

Nous aurions désiré pouvoir nous arrêter ici. Mais, avant de terminer, nous avons encore à nous acquitter d'un triste devoir, en réduisant à sa juste valeur un dangereux sophisme dont on cherche à répandre l'usage contre le Patriarcat Œcuménique. Cet argument, qui consiste à dire que l'action de bandes grecques en Macédoine donne aux récents événements de Bulgarie le caractère de représailles, n'a été que timidement invoqué d'abord. Mais nous le voyons déjà plus couramment employé auprès de l'opinion publique et, nul doute que, si nous n'en faisons promptement justice, on s'autorisera de notre silence pour le faire valoir demain auprès des gouvernements des Grandes Puissances.

Ces deux séries d'actes, également répréhensibles, empruntent, chacune — abstraction faite de la matérialité des faits — au cortège de circonstances essentielles, mais radicalement dissemblables qui ont entouré leur conception et leur exécution, une physionomie si différente, qu'il est absolument impossible de chercher à les rattacher l'une à l'autre par un lien quelconque.

En Bulgarie — où il n'y a plus moyen de nier la complicité des pouvoirs publics dans ce qui vient de se passer — nous avons affaire à un gouvernement. Ce gouvernement, qui se dit chrétien et civilisé, n'hésite pas à participer à des délits contre ses propres sujets, sur son propre territoire, et, se dépouillant de sa prérogative de justicier, il ne se fait pas scrupule de tenir la main à des attentats contre des citoyens innocents. Il ne nous appartient pas d'aller plus loin, ni de rechercher si un gouvernement, convaincu d'une telle violation de ces devoirs peut échapper aux sanctions que nous avons énumérées plus haut lorsque nous avons cherché à dégager, par une interprétation consciencieuse, le véritable esprit du traité de Berlin.

En Macédoine, le gouvernement est hors de cause; nous nous trouvons en présence de deux partis; dès lors, la question devient tout autre.

Les excès dont cette province est devenue le théâtre, sont, il est superflu de le dire, déplorés, condamnés et détestés par l'Église de quelque côté qu'il viennent. L'illégalité n'excuse jamais l'illégalité et l'appel, isolé ou multiple, qu'un parti fait à la force ne peut jamais constituer pour l'autre un précédent dont il ait le droit de prévaloir. Mais puisque nous avons été amenés à considérer l'action qu'exerce sur la raison et sur la volonté des individus cette situation confuse, irrégulière, monstrueuse, que crée, à certains moments, la fréquence et la gravité des infractions, nous dirons qu'au milieu de ce bouleversement des principes moraux et juridiques, si la culpabilité des actes est égale des deux côtés, si la répression doit rester la même, il s'en faut pourtant qu'il en soit encore ainsi des responsabilités qui doivent être mises bien plus lourdement à la charge de ceux qui ont montré les premiers le chemin des désordres.

Sur qui donc l'histoire va-t-elle rejeter le poids de ces responsabilités ?

Depuis le coup d'État qui réunit, en 1885, la Roumélie Orientale à la Bulgarie, toute l'attention des Bulgares se tourna vers la Macédoine, nouvel objet de leurs convoitises. Pendant quelques années, leur travail, quoique aussi acharné, fut moins apparent. Mais bientôt, la haine qu'ils avaient vouée aux Grecs se déploya d'une autre manière. Les comités qui siégeaient ouvertement à Sofia, organisèrent, grâce aux subsides considérables que leur faisait parvenir une association puissante, des bandes nombreuses qui, dirigées le plus souvent par des officiers de l'armée active bulgare, passaient la frontière dans un but unique — comme elles avaient toujours soin de la

proclamer hautement — celui d'exterminer les Grecs. L'agitation s'aggravait de jour en jour; en 1903 elle prit des proportions effrayantes; les musulmans, les étrangers eux-mêmes ne furent pas épargnés. Et tandis que l'on attaquait à la dynamite la ville de Salonique où la succursale de la Banque Impériale Ottomane sauta, que l'on incendiait le paquebot français «le Guadalquivir», que l'on provoquait l'explosion du «Vascapu» et celle des trains internationaux qui traversaient la Turquie d'Europe, la presse européenne, mal informée, concluait péremptoirement de ces tristes succès à la nationalité bulgare des habitants de la Macédoine.

A ce moment, les comités de Sofia crurent sérieusement qu'ils touchaient au but et que la campagne qu'ils avaient menée auprès de l'opinion publique avait réussi à donner l'apparence d'un soulèvement macédonien aux entreprises de bandes armées qui venaient de Bulgarie. Aussi n'hésitaient-ils plus, dans les collections de documents officiels qu'ils mettaient au jour et qu'ils répandaient à profusion, à faire figurer «les communications de l'état-major des insurgés» et «les memorandums des délégués de l'organisation intérieure», à côté des traités internationaux et des notes diplomatiques des représentants des Grandes Puissances!

Mais où étaient alors les bandes grecques?

Celles-ci n'apparurent que vers la fin de 1904, alors que la longanimité des Grandes Puissances n'avait servi qu'à faire naître chez les Bulgares la conviction que tout leur était permis, et chez les Grecs le sentiment que l'Europe les abandonnait à la merci de leurs oppresseurs. La population grecque résolut de se défendre et d'opposer la violence à la violence pour mettre, elle-même, un frein à l'audace bulgare; et c'est ici que, étant donnée, non seulement la similitude des moyens, mais encore, et surtout, l'égalité de condition des parties,

c'est-à-dire le caractère privé, individuel des adversaires, l'on pourrait faire un emploi exact du mot de représailles si l'on dit que les Grecs en ont usé.

Nous avons cherché, par ces explications sur la Macédoine, à mettre dans tout leur jour certains faits précis et à rétablir la vérité historique. Si nous avons touché ce point, ce n'est que pour prouver à l'évidence qu'aucune analogie ne peut être établie entre les événements de Bulgarie et ceux de Macédoine, et pour détruire cette thèse illogique par laquelle on pourrait essayer de jeter quelque défaveur sur notre cause. Nous tenons à répéter que le Patriarcat Œcuménique ne peut que condamner et réprouver ces crimes de lèse-majesté divine et humaine, quelle que soit leur origine. Au milieu de ces luttes orageuses, il n'a cessé de prodiguer la parole de paix et de concorde—ainsi que ses nombreuses circulaires en font foi—et de chercher à réveiller dans les cœurs les doctrines réprimantes de la charité chrétienne. Et, d'il est une accusation qui, encore que dénuée de toute preuve, de tout indice même, a été douloureusement ressentie par le Patriarcat Œcuménique, en raison de ce qu'elle a d'outrageant pour la haute mission civilisatrice que ce siège auguste poursuit depuis vingt siècles, c'est celle que l'on a osé porter contre certains de ses archevêques des diocèses de la Macédoine, qui n'ont fait que se dévouer avec zèle à l'accomplissement de leurs fonctions religieuses, sans jamais sortir des limites que leur imposait leur ministère.

La reconnaissance du Patriarcat Œcuménique est acquise à Sa Majesté Impériale de Sultan, pour le chaleureux empressement avec lequel le Gouvernement Impérial Ottoman a bien voulu procéder, dès qu'il a été saisi de la question, à d'énergiques représentations.

Pénétrée de ses devoirs, forte de son droit, l'Eglise de Constantinople, mère de toutes les Eglises orthodoxes, remet aujourd'hui sa cause entre les mains de l'Europe. Elle se flatte que l'impartialité des Grandes Puissances prescrira le retour des archevêques grecs orthodoxes dans leurs diocèses de Bulgarie et de Roumélie Orientale, et la restitution aux communautés des biens dont une fureur spoliatrice les a dépouillées. Fermement convaincue que la voix qu'elle élève en faveur des victimes sera entendue, elle jette aussi ses regards dans l'avenir et elle attend, avec confiance, la justice de Dieu et le jugement de l'histoire.



SISMANOGGIO
MECARO

 **SISMANOGLIO**
MEDCARD